



**QUAND SUIS-JE PROMOUVABLE ?  
CAPD du 13 décembre 2012**

Avancements du 1<sup>er</sup> Septembre 2012 au 31 Août 2013

**Barème = AGS<sup>(1)</sup> + (Note + éventuel correctif de note\*) x 2)**

<sup>(1)</sup>AGS = Ancienneté Générale des Services  
= TOUS les services valables pour une retraite de fonctionnaire

**SE-UNSA 54** 4 rue Alfred Mézières BP53365  
54015 Nancy cedex  
[54@se-uns.org](mailto:54@se-uns.org)

Vous avez accédé		Vous êtes promouvable
au 4 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/10 et le 31/08/11	au G <sup>d</sup> choix au 5 <sup>ème</sup> éch
au 4 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au choix au 5 <sup>ème</sup> éch
au 5 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G <sup>d</sup> choix au 6 <sup>ème</sup> éch
au 5 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 6 <sup>ème</sup> éch
au 6 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G <sup>d</sup> choix au 7 <sup>ème</sup> éch
au 6 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 7 <sup>ème</sup> éch
au 7 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G <sup>d</sup> choix au 8 <sup>ème</sup> éch
au 7 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 8 <sup>ème</sup> éch
au 8 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G <sup>d</sup> choix au 9 <sup>ème</sup> éch
au 8 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/08 et le 31/08/09	au choix au 9 <sup>ème</sup> éch
au 9 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au G <sup>d</sup> choix au 10 <sup>ème</sup> éch
au 9 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/08 et le 31/08/09	au choix au 10 <sup>ème</sup> éch
au 10 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au G <sup>d</sup> choix au 11 <sup>ème</sup> éch
au 10 <sup>ème</sup> éch	entre le 1/03/08 et le 28/02/09	au choix au 11 <sup>ème</sup> éch

Les professeurs stagiaires recrutés en 2012 débutent au 3<sup>ème</sup> échelon. L'accès au 4<sup>ème</sup> échelon intervient après 1 an d'ancienneté au 3<sup>ème</sup> échelon.

**Fiche de contrôle syndical « Promotions »  
Avancement d'échelon –  
CAPD du jeudi 13 décembre 2012**

Fiche à retourner dès maintenant au **SE-UNSA 54** pour contrôle, si vous êtes susceptible de changer d'échelon entre le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et le 31 août 2013 (*si vous êtes professeur des écoles*).

NOM : .....

Prénom : .....

NOM de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Tél. : .....

E-mail perso. : .....@.....

Adresse personnelle : .....

Code Postal / Commune : .....

Je suis au ..... échelon		
depuis le .....		
Je suis susceptible de passer au ..... échelon		
au grand-choix	au choix	à l'ancienneté
le	le	le
Ancienneté générale des services (AGS <sup>(1)</sup> ) au 31/08/2012		
année(s)	mois	jour(s)
Dernière note obtenue :		
à la date du :		
* La note pédagogique est celle obtenue pendant une période de référence de <b>3 ans</b> avant le 31 août précédant l'année scolaire en cours ou de la moyenne des notes obtenues durant cette période. En cas de note antérieure à cette période de référence, un correctif est appliqué. Il est de 0,25 point par année avec un maximum de 1 point.		

Vérifiez votre situation sur I-Prof ou sur votre dernier arrêté de promotion

Pour tous renseignements complémentaires **avant** la CAPD,  
n'hésitez pas à nous appeler au :  
**03 83 32 07 23 ; 54@se-uns.org**